



Constituer un dossier EDD pour une école primaire

publié le 23/01/2009

Le dossier commun

Descriptif :

Le dossier commun « Éducation au Développement Durable » pour les écoles maternelles et élémentaires permet, après examen par les partenaires institutionnels (ADEME, DIREN, opération académique « gérer la ressource en eau », Conseil Régional), d'obtenir un label ou une subvention pour un projet EDD à conduire en 2009-2010.

Le dossier commun est accompagné d'une fiche conseils pour le remplir.

À retenir : date limite de dépôt : le 10 avril 2009

Pour toutes informations utiles sur l'EDD à l'école, vous pouvez consulter la rubrique EDD du site de l'IA 17 et cliquer sur les liens suivants :

- ▶ education.gouv.fr : pages concernant l'EDD.
- ▶ [Eduscol](http://eduscol.education.fr) : informations sur la mise en œuvre de l'EDD.
- ▶ [Educnet](http://educnet.education.fr) : ressources éducatives pour l'application de l'EDD en classe.



Le dossier commun IA-17 (Word de 78 ko)
Dossier EDD pour les écoles primaires



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.